



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-146

#### Modification de périmètres scolaires (Éducation)

**8.1**

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>9</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

La loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales n° 2004-809 du 13 août 2004 confie au Conseil municipal la détermination des secteurs de recrutement des écoles publiques sur le territoire communal.

Afin de prendre en compte les nouvelles dénominations des rues, les constructions de logement, il convient de modifier et compléter la délibération n°2005/43 du 31 mars 2005, relative aux périmètres scolaires afin d'ajouter :

- Rue Simone SEGOUIN, Rue Yvonne DE GAULLE et chemin des Midoleries dans le périmètre des écoles maternelle Paul Bert et élémentaire Paul Bert.
- Rue Pierrette VINCELOT : dans le périmètre des écoles : maternelle Alphonse Daudet et élémentaire Godeau.
- Rue Roger LHUILLERY dans le périmètre des écoles maternelles Semmelweis et élémentaire Prévert-Beullac.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Madame Fretey) de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Sébastien LEROUX,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à modifier les périmètres scolaires en conséquence.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 octobre 2023

**Le Maire,  
Conseiller régional,**



**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-146-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)